

## VOL ET TRAFIC D'ART WEEKEND

## L'assureur d'objets d'art, acteur de la prévention

Le contrat d'assurance ne prévient pas le vol d'objets d'art, mais le secteur est en première ligne pour l'éviter et, surtout, pour remettre la main sur les pièces dérobées.

Par Didier Béclard

Posséder des œuvres d'art implique un minimum de précautions pour éviter qu'elles soient endommagées ou volées. Mais comme on ne peut jamais totalement exclure un coup du sort, il vaut mieux également s'assurer. Pour les particuliers, une assurance globale habitation est susceptible d'intervenir en cas d'incendie, tempête ou dégâts des eaux. Cette couverture peut également être étendue au vol. Le hic est que les contrats standards prévoient des plafonds d'intervention par objet et basent leur évaluation sur la valeur vénale (le prix du marché) et non sur la valeur de remplacement. Or la valeur vénale ne représente, en général, que la moitié de la valeur de remplacement, puisqu'elle ne reprend pas les taxes, commissions et frais connexes.

Mieux vaut donc se tourner vers des solutions spécifiques comme une extension de la garantie sur base d'une valeur convenue ou une assurance «tous risques» qui, comme son nom l'indique, couvre tous les risques sauf ceux qui sont exclus, pour une ou plusieurs œuvres ou pour l'ensemble d'un patrimoine. Évidemment les primes, fixées au cas par cas, évolueront en conséquence. En outre, pour des pièces de grande valeur, il vaudra souvent mieux s'adresser à des compagnies spécialisées telles que le Lloyd's de Londres, Catlin, Hiscox ou Axa-Art.

Le marché de l'assurance des œuvres d'art représenterait, à tout casser, 1 % de l'assurance dans sa globalité. Ce qui représente quand même beaucoup au niveau mondial. Cela reste néanmoins un marché très intéressant, parce qu'au travers de collectionneurs privés, il est possible de toucher beaucoup de leaders d'entreprises. «Qualitativement, ce pour cent vaut beaucoup», jugent Eric et Marc Hemeleers, la troisième génération de courtiers spécialisés en assurance d'œuvres d'art de Léon Eeckman Art Insurance.

Les deux directeurs sont également et depuis le 22 décembre dernier actionnaires à 100 % de la société qui, pendant trois ans, a fonctionné en partenariat avec une compagnie d'assurance. Le milieu y verra certainement une garantie de totale indépendance. L'entreprise a trois sortes de clients: les institutions publiques comme les musées (50 % en volume des primes), les particuliers (25 %) et les professionnels (25 %) comme les marchands ou les restaurateurs d'œuvres d'art. Les courtiers qui proposent les assurances des spécialistes de cette

niche estiment que leur métier consiste essentiellement dans la gestion de l'ensemble des risques auxquels sont exposées les œuvres d'art.

#### DES SOLUTIONS

«Nous sommes de moins en moins des vendeurs de produits d'assurance», explique Eric Hemeleers, mais des implémenteurs de solutions. Tant à l'égard des musées que des particuliers, nous fournissons des conseils en matière de gestion des risques plus qu'en matière d'assurance. Quelque 50 % de la valeur

l'œuvre (une expertise préalable, par exemple) ou sur la facture d'achat. «Nous ne sommes pas experts», expliquent les frères Hemeleers. Nous n'émettons jamais d'avis sur la valeur d'un objet. Même si parfois nous pouvons être amenés à nous exprimer sur la manière dont la valorisation est effectuée.»

S'il faut faire appel à un expert, la tâche du courtier consistera à trouver le spécialiste le plus indiqué. Pas question de faire expertiser des masques africains par un spécialiste de l'art du XIX<sup>e</sup> siècle.

taux qui traduit la vulnérabilité du risque. De la porcelaine de Tournai ne présente pas le même degré de vulnérabilité qu'une pièce en bronze de Henry Moore.

Si la catastrophe tant redoutée se produit, la compagnie d'assurance indemnise le propriétaire de l'œuvre et est «subrogée dans les droits de l'assuré». En clair, cela signifie que l'assureur reprend les droits, y compris de propriété, que l'assuré possédait sur l'œuvre. En cas de destruction, cela ne représente plus grand-chose. En cas de vol, la compagnie entame systé-

retrouvées sont restituées à leur propriétaire. Lorsqu'on retrouve une œuvre, il est parfois difficile de la récupérer si son nouveau propriétaire l'a acquise de bonne foi. Si le problème ne se pose pas, l'assureur devient propriétaire de l'œuvre et ici il y a deux écoles: soit la pièce vient enrichir la collection d'art de la compagnie d'assurance, qui peut également la remettre sur le marché, soit l'assureur propose à son ancien propriétaire de racheter l'œuvre.

L'assureur «élégant» adoptera une approche purement financière et fixera le prix en indexant la somme indemniée à l'époque en regard de l'inflation encourue depuis lors. En général, les gens acceptent. «C'est toujours un drame de perdre une œuvre d'art à laquelle on tient», estime Eric Hemeleers.

Au final, les deux courtiers sont bien conscients que le contrat d'assurance en tant que tel ne présente pas de réelle utilité contre le trafic d'œuvres d'art. En revanche, les assureurs et les courtiers spécialisés disposent de bases de données, ont accès à une quantité d'informations, de réseaux et donc de personnes qui peuvent s'avérer très utiles dans la recherche des œuvres volées et dans la prévention de leur trafic. ■

« Quelque 50% de la valeur ajoutée que nous fournissons résident dans la prévention. »

Eric Hemeleers Courtier et consultant en matière d'assurance d'œuvres d'art

ajoutée que nous fournissons résident dans la prévention, en vertu de l'adage bien connu selon lequel il vaut mieux prévenir que guérir.»

Première étape: déterminer une valeur qui sera inscrite dans le contrat d'assurance. Peu importe comment, tout dépend du contexte. On peut faire appel à un expert, se baser sur le pedigree de

La personnalité a également son importance pour éviter la surenchère entre un expert pointilleux et un client également sûr de son fait. «Il faut que les acteurs se ressemblent», estiment les deux frères. Une fois qu'un accord est trouvé sur la valeur d'indemnisation, la prime est calculée en multipliant le capital assuré par un

matériellement des démarches, éventuellement de façon anonyme, pour retrouver l'œuvre d'art. «Le dossier ne se ferme jamais tant que... la ou les pièces n'ont pas été retrouvées», insiste Eric Hemeleers. Pour donner un ordre de grandeur, quelque 5 % des œuvres volées sont retrouvées et environ 8 % de celles qui sont



#### 4 questions à Christopher A. Marinello

Directeur exécutif et juridique de The Art Loss Register

Né en 1991, Art Loss Register est la plus grande banque de données privée d'œuvres d'art volées. La société en recense aujourd'hui quelque 300.000, ce qui représente plusieurs centaines de millions de livres.

#### Pourquoi Art Loss Register a-t-il été créé? Les autorités policières comme Interpol ont déjà des bases de données répertoriant les œuvres d'art volées...

► La base de données d'Interpol est très petite, comparée à la nôtre. Art Loss Register est une société privée. Elle a été fondée par des assureurs et des maisons de vente aux enchères afin d'inventorier, sur un support digital, les œuvres subtilisées. Numériser ces informations permet d'améliorer leur visibilité, leur circulation, mais aussi la rapidité de réaction des différents acteurs. Cela facilite également les recherches. L'Ifar, l'International Foundation for Art Research, une ASBL américaine qui est un peu notre prédécesseur, effectuait ce travail depuis 1976, mais sous format papier. Pour le reste, nous collaborons avec les polices locales. Cela se fait avec plus ou moins de succès. Nous avons notamment de très bonnes relations avec le FBI, Scotland Yard, les carabinieri italiens, la police allemande. C'est un peu plus difficile avec les autorités françaises, qui rechignent à transmettre des informations. Elles ont peur de compromettre leur enquête. Il n'y a pas de raison. Pour nous aussi, la confidentialité est cruciale.

#### Entre 91 et aujourd'hui, le nombre d'œuvres recensées dans votre base de données est passé de 25.000 à 300.000. Est-ce dû à une notoriété croissante de vos services ou à une recrudescence des infractions?

► Les deux. Nous sommes de plus en plus connus, donc on nous signale plus souvent les disparitions. Cette tendance va se poursuivre, car nous pouvons encore accroître notre visibilité sur certains marchés, dont l'Asie. D'un autre côté, on constate plus de vols. La conjoncture économique que nous connaissons n'y est probablement pas étrangère.

#### Comment votre service fonctionne-t-il?

► Les victimes de vol ou les assureurs, entre autres, nous signalent la disparition. L'œuvre volée est encodée dans notre base de données, base de données que les acheteurs, marchands d'art, maisons de vente aux enchères voire forces de l'ordre peuvent consulter. Cette vérification est d'ailleurs fortement conseillée avant d'acquiescer à une œuvre. De plus en plus de tribunaux considèrent même que, du moins pour les vendeurs professionnels, cela fait partie de leur devoir de due diligence.

À côté de cela, nous recherchons les œuvres volées. Une équipe de 30 historiens d'art, située en Angleterre ou en Inde, où nous avons aussi un bureau, épluche les catalogues des maisons de vente aux enchères et des foires d'art du monde entier. Nous faisons aussi partie des comités de contrôle de ces foires et en sillonnons les allées. Pour le moment, nous travaillons sur une centaine de dossiers, dont des œuvres disparues de Da Vinci, de Pissarro ou encore de Damien Hirst.

Lorsque nous retrouvons ce qui a été subtilisé, nous jouons souvent un rôle d'intermédiaire ou de médiateur. Fin 2009, nous avons, par exemple, résolu un cas belge. «La jeune fille à la Robe Bleue», peinte en 1932 par le Belge Antoine (Anto) Carte et prise par les nazis. Le tableau a pu être restitué à son propriétaire. Nous travaillons pour l'instant sur un autre dossier belge. Il implique un grand galeriste belge et une église anglaise qui s'est fait voler une de ses statues. Depuis notre création, la valeur estimée des œuvres que nous avons récupérées s'élève à quelques 180 millions de livres.

#### Certains types d'œuvres sont-ils plus susceptibles d'être volés que d'autres?

► Picasso détient le record. Notre base de données répertorie 843 Picasso signalés comme volés. Pour le reste, c'est très difficile à dire. ■

Propos recueillis par Géraldine Vessière, à Londres

Tarifs:

Enregistrement: 15 ou 30 euros.

Consultation: 50 ou 145 euros.

Recherche concernant la provenance d'un objet: tarif horaire de £150/h

Gratuit pour les forces de l'ordre.



© Saskia Vanderstichele

## OBJETS RELIGIEUX



© Photo News

### Croix byzantine à Tournai

Trois jours après le vol dans la cathédrale de Tournai, le site internet d'Interpol diffuse l'avis de recherche: «Croix byzantine, datant du V<sup>e</sup> siècle, 20 cm de haut et de large, en or ornée de pierres précieuses, de perles et de pâtes de verre, valeur inestimable.» Et de préciser que, «selon un témoin, deux hommes auraient attiré son attention à cause d'agissements suspects. Le 14 février 2008, quatre jours avant le vol, ils se seraient intéressés de très près de la croix byzantine, harcelant de questions la préposée à la caisse de la salle du trésor de la cathédrale.»

Les deux hommes sont également partis avec huit calices du XVII<sup>e</sup> siècle, deux bagues épiscopales et deux croix épiscopales. Ils sont toujours recherchés. ■



© Belga

### Le retable de la cathédrale de Rennes

«Sept mois après le vol qui l'avait privé de trois de ses éléments, le grand retable de la cathédrale de Rennes a retrouvé, hier, son panneau central, représentant le mariage de Marie et de Joseph. Cette pièce unique a été récupérée par la police à Anvers en Belgique, la ville où elle avait été sculptée voici près de 500 ans», écrivait «Le Télégramme», quotidien régional de Bretagne, le 14 février 2008.

C'est le chef de l'OCBC qui l'a remis en mains propres à l'évêque de Rennes. L'affaire a été jugée le 21 octobre 2008: l'auteur roumain du vol a écopé de 4 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour sur le territoire français. ■